

L'hon. M. DANDURAND: Il sera envoyé au Sénat demain et l'examen en sera fixé à mardi prochain. On pourra réimprimer le bill d'ici à ce temps-là. Je propose que nous fassions rapport sur le bill.

L'hon. M. BLACK: Nous avons reçu aujourd'hui certaines communications qui se rattachent aux objections faites ce matin par le capitaine Ogilvie, et je pense qu'il convient de les faire connaître au comité.

Le PRÉSIDENT: La première communication est un télégramme de M. John E. Sayre, vice-président du Board of Trade de Saint-Jean.

SAINT-JEAN, N.-B., 10 mars 1937.

L'hon. G. P. GRAHAM,  
Président, comité du Sénat,  
Chemins de fer, télégraphes et havres.

Au sujet du télégramme d'aujourd'hui de la Commission des Transports du Maritime Board of Trade. Nous désirons appuyer entièrement le plaidoyer présenté contre la réglementation du transport des marchandises par eau entre les Provinces maritimes et le Canada central.

JOHN E. SAYRE,  
*Vice-président, Board of Trade de Saint-Jean.*

L'autre télégramme est ainsi conçu:

SAINT-JEAN, N.-B., 10 mars 1937.

L'hon. G. P. GRAHAM,  
président, comité du Sénat,  
Chemins de fer, télégraphes et ports,  
Ottawa.

La Commission des Transports du Maritime Board of Trade, qui représente les gouvernements des trois Provinces maritimes, désire protester vigoureusement contre le fait d'introduire dans le bill B la navigation entre les Provinces maritimes et les ports du Saint-Laurent et des Grands lacs. D'après ce qu'on rapporte des délibérations du comité du Sénat, presque toutes les compagnies faisant le transport des marchandises sur les Grands lacs sont devenues en faillite, et 75 p. 100 des propriétaires de ces navires demandent au Gouvernement de remédier à la situation en réglementant les taux de fret. Nous n'avons pas d'objection à voir régler les taux de transport entre les ports des Grands lacs ou du Saint-Laurent si la chose est nécessaire pour remédier à l'état de choses survenu dans cette partie du pays. Cependant, nous ne voyons pas pourquoi les Provinces maritimes seraient atteintes de ce côté, étant donné que tous les expéditeurs et les propriétaires de navires des Provinces maritimes sont vivement opposés à cela. Ce serait nous replacer dans la situation dans laquelle nous nous trouvions avant que la commission Duncan présentât son rapport en 1926. Si le comité veut bien examiner le rapport Duncan, il constatera que l'une des raisons qui ont induit les Provinces maritimes à entrer dans la Confédération est qu'on nous donnerait accès aux marchés du centre du Canada au moyen d'une réduction de taux de transport de façon à compenser l'effet de notre éloignement de ces marchés. La loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes nous a énormément aidé de ce côté et elle a amélioré notre vie économique. Il est également important pour notre expansion économique de maintenir peu élevés les taux de transport par eau des marchandises. Les dispositions qu'on trouve dans le bill B au sujet du transport des marchandises entre les Provinces maritimes et les ports des Grands lacs et du Saint-Laurent